

# Conseil d'administration des Jardins de Marcel

Sussargues, le 1<sup>er</sup> février 2017

**Présents** : Janine DALMAU, Michèle JEANJEAN, Patricia JOUD, Benoît LANOS, Alain MAURICE, Jean-Claude MONTARON, Gérard ROCHERIEUX, Michel ROMERA, Jo ROTA, Patrick ROTA, Bernadette ROUSSEAU, Alain TERRIOUX, André VERNEDE

**Excusé** : Manuel PERIS

## PRÉAMBULE : rappel du rôle des différentes instances de l'association et retour sur l'AG

L'assemblée générale décide des actes essentiels de l'association :

- ➔ approuve le rapport moral de l'année écoulée et les projets ou développements prévus pour l'année à venir
- ➔ approuve le bilan financier de l'année écoulée et le budget prévisionnel pour l'année à venir
- ➔ vote l'élection et le renouvellement des administrateurs et du bureau
- ➔ est apte à se prononcer sur la modification des statuts ou du règlement intérieur, ...

Les administrateurs :

- ➔ déterminent l'ordre du jour des assemblées générales,
- ➔ préparent le budget prévisionnel soumis à l'approbation de l'assemblée générale,
- ➔ arrêtent les projets qui seront soumis à l'assemblée générale,
- ➔ mettent en œuvre la politique définie lors de l'assemblée générale,
- ➔ se prononcent sur l'admission ou l'exclusion des membres,
- ➔ autorisent des dépenses qui n'auraient pas été prévues dans le budget prévisionnel, ...

Le bureau représente l'association dans les actes officiels, gère la trésorerie et tient à jour toute la documentation utile concernant les adhérents et les parcelles.

Retour sur l'AG du 3 décembre dernier : par rapport à 2015 un peu plus de présents mais moins de procurations ce qui donne une représentation somme toute assez faible.

**Le rôle des administrateurs, c'est aussi convaincre plus de jardiniers d'assister à cette réunion annuelle ou d'y être représenté en signant une procuration.**

## ORDRE DU JOUR

### ❖ Point sur les adhésions et sur les parcelles (cf. doc joint – Parcelles 2017)

- ⇒ Départ de Fred GUIU, parcelle 3a ; de Gérard et Marinette MELET, parcelle 7 ; de Thomas et Julie PARDAILHAN, parcelle 8b ; de Liliane TOUREILLE et Lionel BELIER, parcelle 15 ; de Gyslaine MOREAU et Arnold VIGNERON, parcelle 29b.
- ⇒ 4 nouveaux foyers se sont inscrits soit 6 nouveaux adhérents : Hervé TOMALAK, parcelle 7 ; Céline VERNOCHET et Serge SERRANO, parcelle 21 ; Isabelle ANTOINE et Jean-Louis LERIS, parcelle 25 ; Agathe LECROSNIER, parcelle 29b.
- ⇒ Reste 3 parcelles disponibles de 50 m<sup>2</sup> : les 3a, 8b et 20b  
Un message est paru sur la feuille jaune de février. En cas de parcelles encore disponibles en fin de mois, un message sera envoyé aux jardiniers pour connaître ceux qui souhaitent avoir plus de terrain en 2017. La décision sera prise courant mars.
- ⇒ Point sur le paiement des cotisations : 1 foyer en retard, une fiche d'adhésion non encore remplie et 1 adhésion manquante.

❖ **Participation aux travaux collectifs** (cf. tableau des participations-possibilités)

⇒ 34 réponses au questionnaire incorporé dans le bulletin d'adhésion, 2 en attente

⇒ But du questionnaire :

1. rappeler à tous l'obligation de participer à au moins 2 journées collectives par an
2. connaître les disponibilités de chacun pour mieux ajuster les propositions de journées collectives et pouvoir toucher tout le monde
3. connaître les équipements qui peuvent être mis éventuellement à disposition pour ces journées.

⇒ En 2016, 8 familles n'ont pas du tout participé dont 3 qui n'ont pas renouvelé leur adhésion en 2017 ; 3 des 5 familles restantes se sont déjà inscrites au ramassage du fumier à Sommières et 2 des 4 nouveaux foyers adhérents se sont inscrits en janvier.

⇒ Ce rappel dans le bulletin d'adhésion semble avoir sensibilisé les jardiniers à cette obligation.

❖ **Actions prévues ce trimestre**

⇒ Compost collectif

- ♦ À réaliser sur la partie commune entre serre et parcelle, vers la clôture, sur une surface disponible d'environ 5m sur 12m.
- ♦ Des matières organiques sont déjà stockées : fumier de cheval, fumier de poule, paille, déchets compostés face au portail d'entrée, branchages et vieux roseaux (restant à regrouper à côté de la serre)
- ♦ A prévoir, une journée de travaux mi-février pour creuser la surface nécessaire au compost collectif : 2 zones de 3m x 2, côte à côte sur 15 à 20 cm environ de profondeur. La terre sera utilisée avec les autres matières organiques. Les 2 zones sont utilisées alternativement : compost en cours / compost réalisé ; on peut prévoir une 3ème zone pour stocker les déchets en attente de mélange. Creuser permet d'augmenter le contact avec la terre et ses organismes vivants (larves, lombrics, bactéries et permet aussi de réduire l'impact des températures extrêmes.
- ♦ Hauteur possible d'environ 1m. Prévoir de la paille pour une protection contre le vent et un film géothermique à mettre sur le dessus.
- ♦ Le 25 février après-midi, formation et confection du compost avec Pierre Vernhes, maître composteur.
- ♦ Ensuite, veille à prévoir pour vérifier l'aération et un taux d'humidité correct. Le compost est prêt après 4 à 6 mois. A mélanger à 50/50 avec la terre pour l'utiliser.

⇒ Plantation de 2 fruitiers sur la partie commune : aller les chercher à la pépinière du Bosc (pépinière de variétés locales et anciennes) pour les planter courant février => *Patricia, Patrick, Bernadette*

⇒ Habillage de la pergola à finaliser avec canisses d'un côté et grimpantes de l'autre.

⇒ Achat d'une tondeuse débroussailluse thermique - 700 € budgétés

- ♦ Proposition d'AlainM de profiter des soldes de Leroy-Merlin. Jean-Claude indique que la marque Bestgreen de Bricomarché a un bon rapport qualité – prix.
- ♦ Rédaction d'une charte d'utilisation et l'usage d'un cahier de suivi à prévoir

- ⇒ Film « Le potager de mon grand-père » :
  - ♦ Fédération des jardins familiaux a envoyé une procédure à suivre pour une projection-débat ; Message laissé au distributeur. En attente de sa réponse.
- ❖ **Autres actions à prévoir**
  - ⇒ Paille : sonder les besoins en paille des jardiniers et solliciter l'agriculteur de St Drézéry.
  - ⇒ Grand panneau d'information à réaliser et à isoler de la pluie avec matériaux récupérés au Leclerc. Possibilité d'y afficher ensuite :
    - ♦ une affiche indiquant les bonnes pratiques dans les jardins
    - ♦ des actualités diverses, un agenda des manifestations prévues, des conseils sur les cultures à remettre à jour mensuellement, etc

Ce panneau peut être accroché au grand portail mais celui-ci doit d'abord être stabilisé à l'aide de tire-fond .
- ❖ **Utilisation de la serre** : 11 foyers intéressés pour l'utilisation de la serre.
  - ⇒ Répartition des étagères avec étiquettes.
  - ⇒ Récupération si possible de contenants en polystyrène pour les semis.
  - ⇒ Mettre en place une organisation collective pour l'arrosage, l'ouverture et fermeture des portes, ...
- ❖ **Bourse aux graines** du dimanche 29 : 6 jardiniers se sont déplacés, sans graines à échanger cette année, mais ont effectué leurs achats de graines auprès des professionnels présents : Graines del País, collectif du Lodévois-Larzac, Conservatoire de la tomate d'Olmet. Démonstration par le collectif du Lodévois-Larzac de la confection d'une couche chaude.
  - ⇒ Rencontre du Réseau des Semeurs de Jardins qui nous propose de tenir un stand le 25 mars à Mauguio avec les jardins familiaux de Lansargues, dans le cadre de la semaine de lutte contre les pesticides. Le but est de promouvoir les bonnes pratiques de jardinage, notamment la confection de purins. Est prévu également une bourse aux graines ouverte à tous. Tenue du stand : Bernadette, Benoît, ...
- ❖ **simbo** : Patricia indique qu'une personne en service civique peut faire des animations sur la problématique de l'eau, du Bérange ou des produits phytosanitaires jusqu'en juin. Voir la possibilité de grouper cette animation avec le film « Le potager de mon grand-père » ou lors de la fête des jardins.
- ❖ **participation à l'aménagement autour des jardins** avec la plantation d'arbres fruitiers
  - ⇒ Visite le 10 février prochain des vergers de Jacou avec le département
  - ⇒ C. Monty a indiqué un pépiniériste à Lattes qui propose des fruitiers « scion ».
 

Arbre fruitier en scion : Arbre de 2 ans dont 1 an de greffe. Il se présente sous la forme d'une tige unique très ramifiée et de mise à fruits très rapide pour les pêchers et nectariniers. Il permet de former soi-même ses arbres à la hauteur voulue et selon la forme choisie. Distance de plantation 3 à 4 m. Quelques arbres fruitiers vendus en scion : nectarinier, pêcher, cognassier, poirier.
  - ⇒ Sinon pépinière du Bosc préconisée par les vergers partagés de Castries. Dans l'Aude également, une autre pépinière de variétés anciennes et rustiques.
  - ⇒ A noter à la bourse aux graines, info sur une formation de 4 jours pour apprendre à concevoir un verger permacole (21 au 24 avril 2017) et rencontre de Paysarbres.

❖ **Révision du règlement intérieur**

- ⇒ Beaucoup de choses déjà présentes dans notre règlement mais le texte proposé par la Fédération (FNJFC) est plus aéré et du coup plus lisible avec de grands chapitres.
- ⇒ Il est également plus détaillé et plus précis dans plusieurs domaines.
- ⇒ Une nouvelle version sera étudiée par les administrateurs pour le prochain CA.
- ⇒ Le document de la FNJFC fait référence à une Charte jardinage et environnement très bien faite et qu'on pourra mettre à dispo sur le blog.

❖ **Nouvelle assurance** liée à notre adhésion aux FNJFC auprès de la MAIF

- ⇒ La Fédération a souscrit un nouveau contrat d'assurance auprès de la MAIF plus intéressant que le précédent contrat souscrit auprès d'Axa.
- ⇒ Ce nouveau contrat inclut de nouvelles garanties qui restent à étudier plus précisément pour vérifier leur intérêt et le surcoût pour notre association.
- ⇒ A étudier lors du prochain CA.